

Québec, le 3 juillet 2006

Monsieur Louis Gagnon
Groupe Axor inc.
1950, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1E7

**Objet : Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane
par le Groupe Axor inc. (3ième série de questions)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue les 23 et 24 mai et les 20 et 21 juin dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier vous soumet la demande suivante :

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais. Une réponse rapide de votre part serait appréciée compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p .j.

1. Provenance des pièces d'éoliennes

Selon l'étude d'impact, neuf modèles d'éolienne sont toujours à l'étude pour le développement d'un parc éolien à St-Ulric (document déposé PR3.3, p. 7). Pour les neuf modèles d'éoliennes visés par le présent projet et listés ci-dessous, veuillez fournir la provenance des tours, nacelles et pales, en indiquant si elles sont produites dans les régions du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, dans la province de Québec ou à l'extérieur.

- GE : 1.5 MW, 2,0 MW, 2,5 MW, 3,0 MW;
- Gamesa : 0,85 MW, 2.0 MW;
- Vestas : 1.65 MW, 1.8 MW, 3.0 MW.

2. Retombées économiques

Concernant l'estimation de la main d'œuvre créée par le projet (document déposé DA12), veuillez définir ce que vous entendez par «emplois induits» et expliquer la méthodologie utilisée pour l'estimer.

3. Simulations visuelles

Tel que demandé lors de la séance publique du 21 juin 2006, veuillez fournir une simulation visuelle, pour les deux scénarios, pour la prise de vue P2-2 (nord) avec champ visuel plus étroit de manière à mieux représenter la perspective réelle car les simulations visuelles faites avec un grand angle donne certes une vue d'ensemble du nombre d'unités aperçues depuis un point donné, mais réduit significativement la dimension perçue d'une éolienne à proximité de ce même point.

4. Paysage

Pour les deux scénarios envisagés, combien d'éoliennes seraient visibles à partir de la Route 132?

En référence à la figure 3 du rapport complémentaire (document déposé PR5.1.1, annexe A), veuillez fournir un tableau qui indique pour les cinquante éoliennes le degré de sensibilité du paysage dans lequel elles s'insèrent.

5. Clarification des réponses du 7 juin

En référence à la série de question de la commission datant du 7 juin 2006, la commission désirerait obtenir des clarifications sur les questions suivantes :

- Question 3 : Concernant les mesures d'inventaire, de suivi et de compensation que vous vous engagez à appliquer en cas d'interférence avec le système de télécommunication, veuillez nous indiquer si ces mesures s'appliquent également en cas d'interférence causée par les éoliennes sur les liaisons hertziennes, les systèmes satellites et de radiodiffusion? Sinon, quelles mesures de compensation envisagez-vous pour ces systèmes ?
- Question 5 : Veuillez nous expliquer la méthodologie utilisée pour calculer le nombre d'emplois indirects (vous référer au document déposé DT3, p. 98). De plus, serait-il possible de chiffrer les retombées économiques qui découleraient du projet en termes d'investissement dans la région?